

sidait, le 13 octobre 1741, l'assemblée du Chapitre (général) de la cathédrale. Le procès-verbal contient le passage suivant : " Monseigneur a dit qu'il n'avait lieu que de se louer de l'assiduité de MM. du Chapitre à l'office divin, et de la manière dont s'y font les cérémonies, du bon exemple qu'ils donnent tous dans cette ville, et qu'il espère qu'ils continueront avec la même ferveur et la même édification..."

Le prélat demande des renseignements sur les finances, sur ce que l'on fait des prébendes pour les canonicats vacants, etc., on voit qu'il veut se rendre compte de tout, mais il n'a pas oublié M. de L'Orme qu'il avait vu si souvent à Paris ; car le procès-verbal ajoute :

" Monseigneur dit qu'il savait que depuis très longtemps M. De L'Orme, grand chantre de la dite église, était à Paris ; qu'il savait qu'on lui donnait, outre le revenu de sa prébende entière, une somme de neuf cents livres ; que vu le petit nombre de chanoines, il aurait souhaité ne pas en voir s'absenter sans des raisons très pressantes ; qu'il croyait que MM. du Chapitre pourraient trouver des personnes sûres pour leur confier leurs affaires..."

Le prélat tenait évidemment à faire revenir à Québec l'habile agent du Chapitre. Aussi, après avoir constaté que ses vues n'étaient pas partagées par les chanoines, il n'hésita pas à écrire au principal intéressé, le 26 octobre suivant :

" Vous savez, monsieur, combien je vous ai marqué d'empressement à vous voir dans ce pays-ci. J'ai marqué à messieurs du Chapitre le même empressement et je leur ai communiqué mes peines sur votre éloignement. J'ai appris que MM. de St-Vallier ⁽¹⁾ et Dosquet avaient parlé sur le même ton ; que cependant rien n'avait été capable de vous exciter à revenir dans

(1) Il est peut-être utile de noter que dans tous les documents originaux que je cite, *Saint-Vallier* est écrit de cette façon et non pas *St-Valier*.